
PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 3 NOVEMBRE 2004

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 3 novembre 2004*

Aujourd'hui, à neuf heures deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 45 Loi domnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.